



université PARIS-SACLAY

FAQ COVID-19 ETUDIANTES ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

**Foire Aux Questions pour les étudiants étrangers actuellement en mobilité
entrante à l'UVSQ (en échange)**

Le 20 mars 2020

- 1/ Que dois-je faire si je présente des symptômes de coronavirus (fièvre, toux, difficultés respiratoires), ou si je me sens en situation de fragilité psychologique ?
- 2/ Que dois-je faire? Dois-je rester en France? Dois-je rentrer dans mon pays?
- 3/ Que dois-je faire si je décide de rester en France?

- 4/ Puis-je aller au restaurant universitaire du CROUS?
- 5/ Que dois-je faire si je décide de rentrer dans mon pays?
- 6/ Si je rentre, est-ce que je vais perdre mon semestre, mon année? Comment cela va-t-il se passer pour les cours et les examens?
- 7/ Qui dois-je contacter si j'ai d'autres questions?
- 8/ Comment me tenir informé de l'évolution de la situation?

1/ Que dois-je faire si je présente des symptômes de coronavirus (fièvre, toux, difficultés respiratoires), ou si je me sens en situation de fragilité psychologique ?

En cas de problème médical non urgent, ou de question en rapport avec votre santé, vous pouvez appeler le 06 66 50 00 58 pour y laisser un message en précisant votre nom, votre filière et votre numéro de téléphone. Un professionnel de santé de l'université vous contactera dès que possible.

En cas d'urgence médicale ou difficultés respiratoires, appelez le SAMU- Centre 15.

2/ Que dois-je faire? Dois-je rester en France? Dois-je rentrer dans mon pays?

Avant de prendre votre décision, nous vous conseillons tout d'abord de consulter le site de votre ambassade ou de la contacter afin de savoir quelles consignes donne le Gouvernement de votre pays d'origine, ainsi que de contacter votre université d'origine.

Si vous souhaitez quitter la France, nous vous invitons à examiner attentivement les possibilités de transport (aérien ou ferroviaire) encore existantes ou bien contacter votre ambassade ou consulat.

3/ Que dois-je faire si je décide de rester en France?

Vous devez nous prévenir en écrivant un e-mail à etudiantetranger@uvsq.fr et en précisant:

a/ où vous vous trouvez actuellement (dans quelle résidence universitaire, en co-location, chez des amis, etc.).

b/ votre numéro de téléphone portable afin que nous puissions vous contacter rapidement si nécessaire.

Si votre titre de séjour est sur le point d'expirer, la durée de validité des titres de séjour actuellement en circulation (y compris VLS, attestations de demande d'asile et

récépissés) est prolongée de 3 mois à compter du lundi 16 mars. Vous n'aurez donc aucun problème à rester en France plus longtemps que prévu initialement.

4/ Puis-je aller au restaurant universitaire du CROUS?

A ce jour, l'ensemble des points de restauration gérés par le CROUS sont fermés.

5/ Que dois-je faire si je décide de rentrer dans mon pays?

Vous devez nous prévenir de votre départ en écrivant un e-mail à etudiantetranger@uvsq.fr (moyen de transport, date, horaire) et donner de vos nouvelles une fois que vous serez arrivé chez vous. Conservez vos justificatifs de transport, votre université d'origine ou votre assurance pourrait adopter, en fonction de sa politique, des dispositions de remboursement.

Si vous habitez dans un logement universitaire au CROUS, vous devez absolument avertir le personnel de votre résidence universitaire de votre départ : un état des lieux de sortie devra être réalisé.

Sachez qu'à compter du 1er avril, tous les étudiants qui ont quitté leur chambre ne devront plus payer leur loyer. Les services du CROUS doivent être informés rapidement de ce départ.

6/ Si je rentre, est-ce que je vais perdre mon semestre, mon année? Comment cela va-t-il se passer pour les cours et les examens?

L'UVSQ fera le nécessaire afin que vous ne soyez pas pénalisé par cette situation très particulière.

Selon les cas, **et en accord avec votre université d'origine**, vous avez le choix entre deux options :

» **Continuer à suivre votre formation à l'UVSQ à distance, jusqu'à la réouverture de l'université** : Vos enseignants mettent actuellement en place des cours en ligne afin de vous assurer la continuité de votre parcours pédagogique. Vous pourrez donc **poursuivre votre cursus à l'UVSQ (en ligne, depuis votre pays d'origine)**, avec l'accord du responsable de votre coordinateur pédagogique et selon les modalités de contrôle des connaissances qu'il vous aura précisé.

» **Réintégrer votre formation au sein de votre université d'origine, avec un aménagement pédagogique**, si celle-ci est ouverte ou a mis en place les cours en

ligne. Dans ce cas vous passerez les examens de votre université d'origine. Les notes que vous aurez déjà obtenues à l'UVSQ pourront être communiquées à votre université d'origine pour être prises en compte.

7/ Qui dois-je contacter si j'ai d'autres questions?

Vous devez contacter le bureau des étudiants étrangers via l'adresse :
etudiantetranger@uvsq.fr

8/ Comment me tenir informé de l'évolution de la situation?

- » Le site dédié du gouvernement français :
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- » Le site du Ministère des Affaires étrangères et les conseils-pays :
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/infr>
- » Le site internet de l'UVSQ en anglais:
<http://www.uvsq.fr/information-about-covid-19-university-closure-449644.kjsp>
- » Le site internet de l'UVSQ en Français:
<http://www.uvsq.fr/coronavirus-mesures-a-l-uvsq-446781.kjsp>
- » Campus France infos Covid19 :
<https://www.campusfrance.org/en/information-coronaviru>
- » World Health Organization's Q&A on coronaviruses (COVID-19):
<https://www.who.int/news-room/q-a-detail/q-a-coronaviruses>